

**Annexe 2****PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER MÉDICAL**

(à joindre à votre demande d'aménagement)

**Si cette dernière doit être examinée par le médecin référent**

Afin de faciliter votre démarche pour constituer votre dossier médical, voici quelques précisions concernant les documents attendus par le médecin référent :

**Si vous présentez une maladie ou une maladie chronique :**

Un courrier médical détaillé et de moins d'un an, rédigé par votre spécialiste, précisant :

- Le diagnostic précis.
- La date d'apparition de votre maladie.
- Son évolution.
- Le traitement prescrit.

**Si vous présentez un trouble des fonctions cognitives tel que :****-> une dyslexie et/ou une dysorthographie :**

- Un bilan orthophonique de moins d'un an.
- Les résultats chiffrés ou scores obtenus pour les différents tests utilisés (doivent être impérativement mentionnés).
- Un justificatif de rééducation peut vous être demandé.

**-> une dysgraphie ou une dyspraxie :**

- Un bilan chiffré réalisé par votre Psychomotricien ou votre Ergothérapeute (résultats des tests utilisés).
- Un bilan neuropsychologique ou un courrier de votre Neuro-pédiatre.

**Si vous présentez un déficit auditif :**

Un courrier médical de moins de deux ans de votre ORL, mentionnant :

- Le type de surdité.
- La date d'apparition.
- Un audiogramme.
- Le type d'appareillage auditif.
- Un bilan orthophonique de moins d'un an (si vous demandez des aménagements pour les épreuves écrites).

**Si vous présentez un déficit visuel :**

Un courrier médical de moins de deux ans de votre Ophtalmologue, mentionnant le type et le degré de votre déficit.

**Si vous présentez un trouble de la parole ou du langage oral :**

Un bilan orthophonique récent. Les tests utilisés pour l'évaluation du langage doivent être impérativement mentionnés.

Ce dossier médical est confidentiel. Il sera examiné uniquement par le médecin référent des concours, lui-même soumis au secret professionnel. Celui-ci peut être amené à vous contacter par mail ou téléphone afin de vous demander, soit des précisions sur les aménagements à mettre éventuellement en place, soit des compléments médicaux.

Pour rappel, l'ensemble de ces documents doit être inséré dans une enveloppe portant la mention « dossier médical de M. /Mme Nom Prénom et CONFIDENTIEL ».

A la fin de la session, votre dossier médical sera détruit.